

RASSEMBLEMENT SYNDICAL EN ÉDUCATION

WWW.RSE.UNMOUVEMENT.ORG

PROCÈS-VERBAL



26 ET 27 SEPTEMBRE 2015

**CENTRE COMMUNAUTAIRE LAJEUNESSE
7378 LAJEUNESSE, MONTRÉAL**

TABLE DES MATIÈRES

Liste des délégations	3
1.0. OUVERTURE	5
2.0. PROCÉDURES	5
2.1. PRÉSIDIUM	5
2.2. MODALITÉS DU RASSEMBLEMENT	5
2.3. ORDRE DU JOUR.....	5
3.0. PRÉSENTATIONS	6
3.1. PRÉSENTATION SUR L'IMPACT DES COUPURES DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION	6
3.2. PRÉSENTATION SUR LES RÉFORMES LIBÉRALES EN ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....	7
4.0. PLAN D'ACTION	7
4.1. CAUCUS NON-MIXTE RÉGIONS/NON-RÉGIONS	7
4.2. CAUCUS INTER-DÉLÉGATIONS POUR DISCUTER DE L'ÉTAT DE LA MOBILISATION.....	8
4.3. DÉLIBÉRANTE.....	8
5.0. BILAN	17

Liste des délégations

- ABEILL-UL** : Association étudiante du baccalauréat intégré en Études internationales et Langues modernes de l'Université Laval
- ACCES-UL** : Association des chercheurs et chercheuses étudiants en sociologie de l'Université Laval
- ACSSUM** : Association des cycles supérieurs en sociologie de l'Université de Montréal
- ADEESE-UQÀM** : Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'Éducation de l'UQÀM
- AECF-UQAM** : Association étudiante en communication publique de l'UQÀM
- AECF** : Association étudiante du cégep de Saint-Félicien
- AECF** : Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy
- AECF** : Association étudiante du cégep de Saint-Laurent
- AED-UQÀM** : Association des étudiantes et étudiants en droit de l'UQÀM
- AESPUL** : Association des étudiantes et étudiants en science politique de l'Université Laval
- AÉHUM** : Association étudiante d'histoire de l'Université de Montréal
- AÉMSP-UQÀM** : Association étudiante du module de science politique de l'UQÀM
- AEMSUM** : Association des étudiants en mathématiques et statistique de l'Université de Montréal
- AÉSPEP-UdeM** : Association étudiante de science politique et philosophie de l'Université de Montréal
- AESS-UL** : Association des étudiant(e)s en sciences sociales de l'Université Laval
- AESS-UQÀM** : Association étudiante du secteur des sciences de l'UQÀM
- AFÉA-UQÀM** : Association facultaire étudiante des arts de l'UQÀM
- AFESH-UQÀM** : Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQÀM
- AGEBdeB** : Association générale étudiante de Bois-de-Boulogne
- AGECD** : Association générale étudiante du Cégep de Drummondville
- AGECFXG** : Association générale étudiante du Collège François-Xavier-Garneau
- AGÉCoV** : Association générale étudiante du Collège de Valleyfield
- AGECRLi** : Association étudiante du Cégep d Rivière-du-Loup Incorporé
- AGECSJR** : Association générale étudiante du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- AGECTR** : Association générale des étudiants du Cégep de Trois-Rivières
- AGECVM** : Association générale étudiante du cégep du Vieux-Montréal
- AGEECL** : Association générale des étudiantes et étudiants du cégep Limoilou
- AGEECLG** : Association générale des étudiantes et étudiants du Collège de Lionel-Groulx
- AGEECV** : Association générale des étudiants et étudiantes du cégep de Victoriaville
- AGEEFEUS** : Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke
- AGEEPCG-UQÀM** : Association générale des étudiants et étudiantes de premier cycle en géographie de l'UQÀM
- AGEFLESH-UdeS** : Association générale étudiante de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Sherbrooke

AGES : Association générale étudiante du cégep de Saint-Jérôme

AGSEM : Association of graduate student employees of McGill

AMUSE : Association of McGill University Support Employees

ASSEP : Association pour une Solidarité Syndicale de l'École Polytechnique

CUPFA : Concordia University Part-Time Faculty Association

DSU : Dawson Student Union

FASA-Concordia : Fine Arts Student Alliance of Concordia

MESSUL : Mouvement des étudiants en service social de l'Université Laval

REEDS : Regroupement des étudiants et étudiantes en développement social

RÉÉSUM : Regroupement des étudiantes et étudiants en sociologie de l'Université de Montréal

RÉSUL : Regroupement des étudiants et étudiantes en sociologie de l'Université Laval

SASU-Concordia : Sociology and Anthropology Student Union of Concordia

SCCCUM : Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université de Montréal

SCPA-SA Concordia : School of Community and Public Affairs Students' Association of Concordia

SEELG : Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Lionel-Groulx

SEECM : Syndicat des enseignants et enseignantes du Cégep de Montmorency

SEECRDL : Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep de Rivière-du-Loup

SEECST : Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Sorel-Tracy

SEESUQAR : Syndicat des étudiants et étudiantes salarié-e-s de l'Université du Québec à Rimouski

SEES-UQO : Syndicat des étudiantes et étudiants salariés(e) de l'Université du Québec en Outaouais

SEOM : Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal

SESCM : Syndicat des employé-e-s de soutien du Collège Maisonneuve

SESUM : Syndicat des Étudiant-e-s Salarié-e-s de l'Université de Montréal

SÉTUE-UQÀM : Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQÀM

SITT-IWW : Syndicat industriel des travailleuses et des travailleurs-IWW - Montréal

SOGEECOM : Société générale des étudiantes et étudiants du Collège Maisonneuve

SPCFXG : Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau

SPCMV : Syndicat des professeurs du collège Marie-Victorin

SPCSF : Syndicat des professeurs du Cégep de Sainte-Foy

SPCSL : Syndicat des professeurs du cégep de Saint-Laurent

SPECA : Syndicat du personnel enseignant du collège Ahuntsic

SPPCM : Syndicat des professeures et professeurs du Collège Maisonneuve

SPUQO : Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais

SPUQ-UQÀM : Syndicats des professeurs de l'UQÀM

Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Syndicat des professeurs du Cégep Gérald Godin

1.0. OUVERTURE

1.1. L'ouverture est proposée à 9 :37.

*Proposée par AECSL
Appuyée par SESUM
Adoptée à l'unanimité*

2.0. PROCÉDURES

2.1. PRÉSIDIUM

2.1.1. Que le présidium soit composé des personnes suivantes : Francis Hamel à l'animation et Pascal Rheault au secrétariat. Que le code Morin soit utilisé pour la durée de l'instance. Que les associations étudiantes locales et les syndicats locaux aient un droit de vote chaque pour le rassemblement.

*Proposée par l'AFESH
Appuyée par l'AECSF (Saint-Félicien)
Adoptée à l'unanimité*

2.2. MODALITÉS DU RASSEMBLEMENT

2.2.1. Que le point 1) soit modifié pour permettre aux membres des exécutifs nationaux d'avoir droit de parole et de présentation.

*Proposée par le SESUM
Appuyée par le SEECST
Adoptée à l'unanimité*

2.3. ORDRE DU JOUR

2.3.1. Que l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1.0. Ouverture
 - 2.0. Procédures
 - 2.1 Présidium et code de procédures
 - 2.2 Modalités du rassemblement
 - 2.3 Ordre du jour
 - 3.0. Présentations
 - 3.1. Présentation sur l'impact des coupures dans le milieu de l'éducation
 - 3.2. Présentation sur les réformes libérales en éducation supérieure
 - 4.0. Plan d'action
 - 4.1. Caucus inter-délégations pour discuter de l'état de la mobilisation et du plan d'action.
 - 4.2. Délibérante
 - 5.0. Bilan
- Proposée par le SESUM
Appuyée par l'AGES*

2.3.1.1. Amendement : Qu'il y ait un caucus non-mixte régions / non-régions en 4.1 et que les autres sous-points soient décalés.

*Proposé par l'AGECRLi
Appuyé par AGEPCG-UQÀM
Adopté à l'unanimité*

Sur la principale telle que modifiée :

2.3.1. Que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1.0. Ouverture

2.0. Procédures

2.1 Présidium et code de procédures

2.2 Modalités du rassemblement

2.3 Ordre du jour

3.0. Présentations

3.1. Présentation sur l'impact des coupures dans le milieu de l'éducation

3.2. Présentation sur les réformes libérales en éducation supérieure

4.0. Plan d'action

4.1. Caucus non mixte régions/non-régions

4.2. Caucus inter-délégations pour discuter de l'état de la mobilisation et du plan d'action.

4.3. Délibérante

5.0. Bilan

Adoptée à l'unanimité

Proposition incidente : Qu'on permette un 2^e et 3^e tour de parole en respectant l'alternance homme/femme/non-genré-e.

Proposée par l'AGES

Appuyée par le SEES-UQO

Adoptée à l'unanimité

3.0. PRÉSENTATIONS

3.1. PRÉSENTATION SUR L'IMPACT DES COUPURES DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

Proposition incidente : Que les délégations aient la possibilité de demander des caucus automatiques de 30 secondes au sein des délégations.

Proposée par le SESUM

Appuyée par le SÉTUE

Adoptée à la majorité des deux-tiers

Proposition privilégiée : Que se tienne une pause de 20 minutes.

Proposée par l'AECSF (Sainte-Foy)

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

3.1.1. Que se tienne un tour de table pour présenter le plan d'action et les mandats des délégations et ce, jusqu'à l'arrivée des personnes présentatrices.

Proposée par le SESUM

Appuyée par l'AESS-UL

Adoptée à l'unanimité

3.2. PRÉSENTATION SUR LES RÉFORMES LIBÉRALES EN ÉDUCATION SUPÉRIEURE

3.2.1. Que l'on accorde un temps de présentation d'une heure à Éric Martin sur les compressions et les réformes libérales dans le milieu de l'éducation, suivie d'une période de questions et réponses de 30 minutes.

Proposée par le SESUM

Appuyée par l'ASSEP

Adoptée à l'unanimité

Proposition incidente : Donner le droit de parole aux observateurs et aux observatrices.

Proposée par le SESUM

Appuyée par le SÉTUE-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Proposition spéciale : De réexaminer la proposition 3.2.1 afin de permettre la fin des tours de paroles.

Proposée par l'AGECFXG

Appuyée par l'AECSF (Saint-Félicien)

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une heure de pause pour dîner.

Proposée par le Syndicat des professeurs du Cégep Gérald Godin

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

4.0. PLAN D'ACTION

4.1. CAUCUS NON-MIXTE RÉGIONS/NON-RÉGIONS

4.1.1. Que l'on tienne un caucus régions/non-régions de 45 minutes. Qu'un bilan soit fait suite au caucus. Que l'on tienne ensuite un caucus de 60 minutes sur les revendications communes suivie d'une pause de 15 minutes, suivi d'un caucus de 60 minutes sur les moyens d'action communs. Qu'au retour des caucus des bilans de chaque caucus soit fait.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AGEPCG-UQÀM

4.1.1.1. Amendement : Que le caucus régions/non-régions soit un caucus Montréal/Québec/Régions.

Proposé par l'AECSF (Sainte-Foy)

Appuyé par le SEES-UQAR

Battu à majorité

Proposition privilégiée : Appel de la décision présidentielle de tenir le retour du caucus Régions/Non-régions à la fin dudit caucus.

Appelée par l'AESSUQAM

En faveur de l'appel : 17 En défaveur de l'appel : 25

Battue à majorité

Proposition spéciale : Que les sous-points 4.1 et 4.2 soient interchangés.

Proposée par le SESUM

Appuyée par l'AGES

Battue à majorité

4.1.1.2. Amendement : Que chaque caucus dure 45 minutes.

Proposé par le SESUM

Appuyé par l'AGEEPCG-UQAM

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée : Huis-clos médiatique pour la durée du Rassemblement National Étudiant.

Proposée par l'AECSF (Sainte-Foy)

Appuyée par l'AGEEPCG-UQAM

Amendement : Ajouter : « excluant les médias étudiants » entre « médiatique » et « pour ».

Proposé par l'AECSF (Saint-Félicien)

Appuyé par le SEES-UQAR

Adopté à majorité

Amendement : Ajouter : « Que les médias étudiants ne puissent entrer dans les caucus. »

Proposé par le SESUM

Appuyé par l'AGES

Adopté à majorité

Sur la proposition privilégiée telle que modifiée :

Proposition privilégiée : Huis-clos médiatique excluant les médias étudiants pour la durée du Rassemblement Syndical en Éducation. Que les médias étudiants ne puissent entrer dans les caucus.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.3. Amendement : Que soit ajouté: « (Les régions comptent les délégations ne provenant pas des centres urbains de Montréal et Québec) ».

Proposé par le SEES-UQAR

Appuyé par l'AGEECLG

Adopté à majorité

Sur la principale 4.1.1.3 telle que modifiée :

4.1.1. Que l'on tienne un caucus régions/non-régions de 45 minutes. (Les régions comptent les délégations ne provenant pas des centres urbains de Montréal et Québec) Qu'un bilan soit fait suite au caucus. Que l'on tienne ensuite un caucus de 45 minutes sur les revendications communes suivie d'une pause de 15 minutes, suivi d'un caucus de 45 minutes sur les moyens d'action communs. Qu'au retour des caucus des bilans de chaque caucus soit fait.

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Lever le Rassemblement jusqu'à demain matin 9 :00.

Proposée par l'AGEEPCG-UQAM

Appuyée par l'AGEECLG

Adoptée à l'unanimité

4.2. CAUCUS INTER-DÉLÉGATIONS POUR DISCUTER DE L'ÉTAT DE LA MOBILISATION ET DU PLAN D'ACTION

4.3. DÉLIBÉRANTE

Réouverture du Rassemblement à 9 :33

4.3.1. Que le RSÉ revendique auprès du gouvernement l'application des mesures fiscales suivantes :

- L'augmentation du nombre de paliers d'impositions à 11.
- L'augmentation du taux d'imposition des entreprises de 11,5% à 15%, excluant les PME.
- L'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital.
- La réinstauration d'une taxe sur le capital à un taux de 0,5% pour les grandes entreprises et 1% pour les institutions financières.
- La lutte à l'évasion fiscale.

Que le RSÉ revendique que les revenus engendrés par ces mesures soient réinvestis dans les services publics, notamment dans le système d'éducation et dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public afin de garantir un accès universel à la population à des programmes sociaux gratuits et de qualité.

Que le RSÉ revendique que la finalité des institutions publiques, en particulier les institutions d'enseignement, soit le développement humain sur l'ensemble du territoire et que cela passe par le contrôle démocratique de celles-ci.

Proposée par l'AGEEPCG-UQÀM

Appuyée par l'AFESH-UQAM

4.3.1.1. Amendement : Changer « de celles-ci » par « des acteurs suivants, soit les élèves, les étudiantes et les étudiants, les professeur-e-s, les enseignants et les enseignantes et non par les directions d'établissement et les commissions scolaires en ce qui a trait aux institutions d'enseignement. »

Proposé par le SEOM

Appuyé par l'AGEEPCG-UQÀM

Adopté à l'unanimité

Sur la principale telle que modifiée :

4.3.1. Que le RSÉ revendique auprès du gouvernement l'application des mesures fiscales suivantes :

- L'augmentation du nombre de paliers d'impositions à 11.
- L'augmentation du taux d'imposition des entreprises de 11,5% à 15%, excluant les PME.
- L'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital.
- La réinstauration d'une taxe sur le capital à un taux de 0,5% pour les grandes entreprises et 1% pour les institutions financières.
- La lutte à l'évasion fiscale.

Que le RSÉ revendique que les revenus engendrés par ces mesures soient réinvestis dans les services publics, notamment dans le système d'éducation et dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public afin de garantir un accès universel à la population à des programmes sociaux gratuits et de qualité.

Que le RSÉ revendique que la finalité des institutions publiques, en particulier les institutions d'enseignement, soit le développement humain sur l'ensemble du territoire et que cela passe par le contrôle démocratique par acteurs suivants : les élèves, les étudiantes et les étudiants, les professeur-e-s, les enseignants et les enseignantes et non par les directions d'établissement et les commissions scolaires en ce qui a trait aux institutions d'enseignement.

Pour : 29

Contre : 2

Adoptée à majorité

Proposition subsidiaire : Que se tienne un comité plénier de 20 minutes sur les revendications du RSÉ.

Proposée par le SETUE-UQÀM

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

4.3.2. Que le RSÉ demande de faire de l'éducation publique une priorité nationale.

Proposée par le SPCFXG

Appuyée par le SEOM

4.3.2.1. Amendement : Ajouter à la fin de la proposition « en investissant dans les services directs et indirects aux élèves et aux étudiants et étudiantes, et que les professionnel-le-s de l'éducation gardent leur autonomie professionnelle. »

Proposé par le SEOM

Appuyé par l'AGES

Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.3.2 telle que modifiée :

4.3.2. Que le RSÉ demande de faire de l'éducation publique une priorité nationale en investissant dans les services directs et indirects aux élèves et aux étudiants et étudiantes, et que les professionnel-le-s de l'éducation gardent leur autonomie professionnelle.

Pour : 37 Contre : 0

Adoptée à majorité

4.3.3. Que le RSÉ se positionne contre le rapport Demers, pour le maintien des épreuves uniformes de français, de la formation générale et des devis nationaux, et contre les AEC et DEC sans formation générale.

Proposée par le RÉFUL

Appuyée par l'AGECVM

4.3.3.1. Amendement : Remplacer « contre les AEC et DEC sans formation générale » par « contre les DEC par cumul d'AEC et les DEC sans formation générale ».

Proposé par le SEOM

Appuyé par l'ACCES-UL

Adopté à l'unanimité

4.3.3.2. Amendement : Ajouter « dans son intégralité » après «de la formation générale ».

Proposée par SPCMV

Appuyée par ACCES-UL

Adopté à majorité

Sur la principale 4.3.3 telle que modifiée :

4.3.3. Que le RSÉ se positionne contre le rapport Demers, pour le maintien des épreuves uniformes de français, de la formation générale dans son intégralité et des devis nationaux, et contre les DEC par cumul d'AEC et les DEC sans formation générale.

Pour : 27 Contre : 0

Adoptée à majorité

Proposition principale : Que l'on tienne un temps de rédaction de 10 minutes.

Proposée par l'AESS-UL

Appuyée par l'ACCES

Adoptée à majorité

4.3.4. Que le RSÉ exige un remboursement total de toutes les compressions dans toutes les sphères de l'éducation en plus d'un réinvestissement massif dans une perspective de gratuité scolaire.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par le SESUM

4.3.4.1. Amendement : Ajouter « accessibilité » avant « gratuité ».

Proposée par le SPCFXG

Appuyée par l'AECSF (Sainte-Foy)

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 4.3.4 telle que modifiée :

4.3.4. Que le RSÉ exige un remboursement total de toutes les compressions dans toutes les sphères de l'éducation en plus d'un réinvestissement massif dans une perspective d'accessibilité et de gratuité scolaire.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5. Considérant la propension au gouvernement du Québec à avoir recours au décret ou à la loi spéciale pour mettre fin unilatéralement aux négociations des salarié-e-s du secteur public;

Que le RSÉ réaffirme la nécessité du libre exercice des droits démocratiques, comme le droit d'association, le droit de grève et le droit à la libre négociation.

Que le RSÉ se propose pour constituer, avec d'autres acteurs des mouvements sociaux ou syndicaux, un forum de réflexions et discussions inter-syndical dédié aux stratégies de résistance à la loi spéciale.

Proposée par le SPECA

Appuyée par l'AESS-UL

4.3.5.1. Amendement : Que les associations et sections locales présentes au RSÉ s'engagent, si elles sont en débrayage, à retourner en assemblée générale à la suite de tout décret ou de toute loi spéciale en n'excluant pas la continuité de la grève.

Proposé par l'AFESH-UQAM

Appuyé par l'ABEILL-UL

4.3.5.1.1. Sous-amendement : Remplacer « en n'excluant pas la continuité de la grève » par « en appelant à la grève ».

Proposé par le SETUE-UQÀM

Appuyé par l'AECSL

Pour : 9 Contre : 23

Battu à majorité

4.3.5.1.2. Sous-amendement : Remplacer « en n'excluant pas la continuité de la grève » par « en appelant à la poursuite des moyens de pression par la perturbation économique et la désobéissance civile en n'excluant pas la grève. »

Proposé par l'AGECFXG

Appuyé par l'AGECVM

Pour : 24 Contre : 2

Adopté à majorité

Proposition subsidiaire : La mise sur table de l'amendement 4.3.5.1.

Proposée par le SPCFXG

Appuyée par l'AED-UQÀM

Battue à majorité

4.3.5.1.3. Sous-amendement : Ajouter « l'action directe » après « désobéissance civile ».

Proposée par l'AGES

Appuyée par l'AGEECLG

Pour : 12 Contre : 4

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 4.3.5.1 tel que modifié :

4.3.5.1. Amendement : Que les associations et sections locales présentes au RSÉ s'engagent, si elles sont en débrayage, à retourner en assemblée générale à la suite de tout décret ou de toute loi spéciale en appelant à la poursuite des moyens de pression par la perturbation économique, la désobéissance civile et l'action directe, en n'excluant pas la grève.

*Pour : 24 Contre : 1
Adopté à majorité*

Proposition de scission : La scission de la proposition principale 4.3.5.

*Proposée par le SPCFXG
Appuyée par l'ASSEP
Adoptée à l'unanimité*

4.3.5.A. Considérant la propension au gouvernement du Québec à avoir recours au décret ou à la loi spéciale pour mettre fin unilatéralement aux négociations des salarié-e-s du secteur public; Que le RSÉ réaffirme la nécessité du libre exercice des droits démocratiques, comme le droit d'association, le droit de grève et le droit à la libre négociation.

4.3.5.A.1. Amendement : Ajouter « droit de manifester » à la fin de la principale.

*Proposé par l'AEHUM
Appuyé par l'AGECVM
Adopté à l'unanimité*

Sur la proposition principale 4.3.5.A. telle que modifiée :

4.3.5.A. Considérant la propension au gouvernement du Québec à avoir recours au décret ou à la loi spéciale pour mettre fin unilatéralement aux négociations des salarié-e-s du secteur public; Que le RSÉ réaffirme la nécessité du libre exercice des droits démocratiques, comme le droit d'association, le droit de grève, le droit à la libre négociation et le droit de manifester.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5.B. Que le RSÉ se propose pour constituer, avec d'autres acteurs des mouvements sociaux ou syndicaux, un forum de réflexion et discussion inter-syndical dédié aux stratégies de résistance à la loi spéciale.

4.3.5.B.1. Amendement : Remplacer la principale 4.3.5.B par : « Que le RSÉ invite l'ASSÉ, aidée des sections locales syndicales, à tenir un nouveau RSÉ au courant de l'automne. »

*Proposé par le SESUM
Appuyé par le SETUE-UQÀM*

Proposition privilégiée : Pause de 15 minutes.

*Proposée par l'AGES
Appuyée par l'AESSUQAM
Pour : 20 Contre : 11
Adoptée à majorité*

4.3.5.B.1.1. Sous-amendement : Ajouter « et qu'il se tienne à Québec » à la fin de la proposition.

*Proposé par l'AECSF (Saint-Félicien)
Appuyé par le SEES-UQAR
Adopté à majorité*

Sur l'amendement 4.3.5.B.1 tel que modifié :

4.3.5.B.1. Amendement : Remplacer la principale 4.3.5.B par : Que le RSÉ invite l'ASSÉ, aidée des sections locales syndicales, à tenir un nouveau RSÉ au courant de l'automne et qu'il se tienne à Québec.

Pour : 13 Contre : 7

Adopté à majorité

Sur la principale 4.3.5.B telle que modifiée :

4.3.5.B. Que le RSÉ invite l'ASSÉ, aidée des sections locales syndicales, à tenir un nouveau RSÉ au courant de l'automne et qu'il se tienne à Québec.

Proposée par le SPECA

Appuyée par l'AESS-UL

Pour : 19 Contre : 3

Adoptée à majorité

4.3.6. Que le RSÉ invite à la tenue de rassemblements régionaux intersyndicaux dédiés aux stratégies de résistance à la loi spéciale.

Proposée par l'AGSEM

Appuyée par l'AGEPCG-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

4.3.5.C. Que les associations et sections locales présentes au RSÉ s'engagent, si elles sont en débrayage, à retourner en assemblée générale à la suite de tout décret ou de toute loi spéciale en appelant à la poursuite des moyens de pression par la perturbation économique, la désobéissance civile et l'action directe, en n'excluant pas la grève.

Proposée par le SPECA

Appuyée par l'AESS-UL

4.3.5.C.1. Amendement : Ajouter : « Que les associations et section locales présentes au RSÉ s'engagent à convoquer une assemblée générale à la suite de tout décret ou loi spéciale et à y proposer la grève. » à la fin de la principale.

Proposé par le SÉTUE-UQÀM

Appuyé par l'AECSF (Saint-Félicien)

4.3.5.C.1.1. Sous-amendement : Remplacer « Que les associations et section locales présentes au RSÉ s'engagent » par « Que le RSÉ invite ses délégations ».

Proposé par le SPCFXG

Appuyé par le SÉSUM

Adopté à l'unanimité

Sur l'amendement 4.3.5.C.1. tel que modifié :

4.3.5.C.1. Amendement : Ajouter : « Que le RSÉ invite ses délégations à convoquer une assemblée générale à la suite de tout décret ou loi spéciale et à y proposer la grève. » à la fin de la principale.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5.C.2. Amendement : Remplacer « Que les associations et sections locales présentes au RSÉ s'engagent » par « Que le RSÉ invite ses délégations ».

Proposé par le SPCFXG

Appuyé par l'ABEILL

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 4.3.5.C. telle que modifiée :

4.3.5.C. Que le RSÉ invite ses délégations, si elles sont en débrayage, à retourner en assemblée générale à la suite de tout décret ou de toute loi spéciale en appelant à la poursuite des moyens de pression par la perturbation économique, la désobéissance civile et l'action directe, en n'excluant pas la grève. Que le RSÉ invite ses délégations à convoquer une assemblée générale à la suite de tout décret ou loi spéciale et à y proposer la grève.

Pour : 31 Contre : 2

Adoptée à majorité

4.3.7. Que le RSÉ se prononce contre la marchandisation de l'éducation.

Proposée par le SPCFXG

Appuyée par l'AED-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

4.3.8. Considérant l'intégrisme néolibéral du gouvernement par sa conduite anti-populaire, anti-syndicale et anti-démocratique;

Que le RSÉ exige, pour couronner ses revendications, la démission du premier ministre Philippe Couillard ainsi que la destitution du gouvernement libéral.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AGECD

Proposition subsidiaire : Dépôt sur le bureau de la principale 4.3.8.

Proposée par le SPCFXG

Appuyée par l'AEESPUL

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Pause d'une heure.

Proposée par l'AGES

Appuyée par l'AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

4.3.9. Que l'on établisse des canaux de communications entre les syndiqué-e-s du secteur public et les associations étudiantes, tout particulièrement concernant l'évolution du rapport de force et la logistique de la mobilisation.

Proposée par SEECST

Appuyée par SEES-UQAR

4.3.9.1. Amendement : Changer « public » par « de l'éducation ».

Proposée par l'ASSEP

Appuyée par le SEECLG

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition 4.3.9. telle que modifiée :

4.3.9. Que l'on établisse des canaux de communications entre les syndiqué-e-s du secteur de l'éducation et les associations étudiantes, tout particulièrement concernant l'évolution du rapport de force et la logistique de la mobilisation.

Adoptée à l'unanimité

4.3.10. Que le RSÉ appelle à des mobilisations intersyndicales dans les campus et appelle à la création de conseils de mobilisation intersyndicaux dans les campus.

*Proposée par le SETUE
Appuyée par le SESUM
Adoptée à l'unanimité*

4.3.11. Que le RSÉ s'oppose à la précarisation des emplois dans l'éducation et le secteur public.

*Proposée par le SEECM
Appuyée par l'AGES
Adoptée à l'unanimité*

4.3.12. Que le RSÉ prenne part à une journée de grève commune le 5 novembre dans le but de se solidariser contre les mesures d'austérité et de revendiquer un réinvestissement dans les services publics.

Que lors de cette journée se tienne une manifestation unitaire dans le milieu de l'éducation.

Que l'on organise un comité pour qu'il y ait un suivi avec les associations participantes au RSÉ afin de coordonner cette journée.

*Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AGECFXG*

4.3.12.1. Amendement : Remplacer « prenne part » par « appelle ».

*Proposée par le SPCFXG
Appuyée par l'AGSEM
Adoptée à l'unanimité*

4.3.12.2. Amendement : Ajouter « ou à une participation massive des fédérations et centrales syndicales » à la suite de « une journée de grève commune ».

*Proposé par le SPCMV
Appuyé par l'AECSL
Pour : 3 Contre : 22
Battu à majorité*

Sur la proposition principale 4.2.12 telle que modifiée :

4.3.12. Que le RSÉ appelle à une journée de grève commune le 5 novembre dans le but de se solidariser contre les mesures d'austérité et de revendiquer un réinvestissement dans les services publics.

Que lors de cette journée se tienne une manifestation unitaire dans le milieu de l'éducation.

Que l'on organise un comité pour qu'il y ait un suivi avec les associations participantes au RSÉ afin de coordonner cette journée.

*Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AGECFXG
Adoptée à l'unanimité*

4.3.13. Considérant que les femmes occupent la majorité des emplois de la fonction publique et sont donc les premières à subir les effets des compressions;

Considérant que les coupures dans les services sociaux ont pour effet d'augmenter la charge de travail invisible des femmes

Que le RSÉ dénonce la dimension sexiste des compressions et de la précarisation des emplois dans la fonction publique et parapublique, ainsi que du désinvestissement dans les services sociaux.

*Proposée par l'ACSSUM
Appuyée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité*

4.3.14. Motion de félicitations à l'organisation du RSÉ.

Proposée par le SPCFXG

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

4.3.15. Que se tienne un comité plénier de 20 minutes sur la réappropriation des revendications par les sections locales collégiales et universitaires et sur l'élaboration d'un seuil minimal capable de prévenir la fin d'un mouvement par la proposition d'une entente à rabais par les hautes instances syndicales.

Proposée par le SESUM

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Terminer les tours de parole du comité plénier.

Proposée par l'AESS-UL

Appuyée par le SEES-UQAR

Adoptée à l'unanimité

4.3.16. Que dans le but de créer un mouvement plus combatif capable d'éviter des ententes à rabais par peur d'un décret et afin de rallier les associations étudiantes, le RSÉ invite les délégations à proposer à leurs assemblées générales que la lutte pour le maintien de leurs conditions de travail soit menée sur la base d'une revendication contre les compressions budgétaires dans tous les établissements d'enseignement.

Que cette lutte contre les compressions budgétaires s'articule autour de l'obtention de gains pour les syndicats ou minimalement de la défense du statut quo.

Qu'une amélioration sur ce plan soit considéré un seuil minimal en deçà duquel la fin de la lutte ne soit pas envisagée.

Proposée par le SPCMV

Appuyée par le SPCSL

4.3.16.1. Amendement : Biffer « ou minimalement la défense du statut quo ».

Appuyée par l'AGES

La délégation ayant proposé a retiré sa mention de proposition

Pour : 7 Contre : 15

Battu à majorité

Sur la proposition principale 4.3.16. :

4.3.16. Que dans le but de créer un mouvement plus combatif capable d'éviter des ententes à rabais par peur d'un décret et afin de rallier les associations étudiantes, le RSÉ invite les délégations à proposer à leurs assemblées générales que la lutte pour le maintien de leurs conditions de travail soit menée sur la base d'une revendication contre les compressions budgétaires dans tous les établissements d'enseignement.

Que cette lutte contre les compressions budgétaires s'articule autour de l'obtention de gains pour les syndicats ou minimalement de la défense du statut quo.

Qu'une amélioration sur ce plan soit considéré un seuil minimal en deçà duquel la fin de la lutte ne soit pas envisagée.

Pour : 28 Contre : 0

Adoptée à majorité

4.3.17. Qu'un point de presse se tienne à la fin du RSÉ pour effectuer un retour public sur ce dernier et inviter à la mobilisation.

Proposée par l'AGEECFXG

Appuyée par la SOGEECOM

Proposition privilégiée : Pause de 10 minutes.

*Proposée par l'ASSEP
Appuyée par l'AGES
Adoptée à l'unanimité*

4.3.17.1. Amendement : Ajouter : « et qu'un communiqué de presse soit fait » après « un point de presse se tienne ».

*Proposée par la SOGEECOM
Appuyé par l'AGECD
Adoptée l'unanimité*

Sur la proposition principale 4.3.17. telle que modifiée :

4.3.17. Qu'un point de presse se tienne et qu'un communiqué de presse soit fait à la fin du RSÉ pour effectuer un retour public sur ce dernier et inviter à la mobilisation.

*Pour : 26 Contre : 3
Adoptée à majorité*

5.0. BILAN

5.1. Que se tienne un tour de table d'appréciation générale du RSÉ.

*Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AGEEPCG-UQÀM
Adoptée à majorité*

5.2. Que le résumé des mandats du RSÉ soit adopté.

*Proposée par l'AGECVM
Appuyée par l'ABEILL-UL
Adoptée à l'unanimité*

5.3. Motion de félicitations au praesidium.

*Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AGEEPCG-UQÀM
Adoptée à l'unanimité*

5.4. L'ajournement du Premier Rassemblement Syndical en Éducation.

*Proposée par l'AGES
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à l'unanimité*